



M. l'Inspecteur d'académie,

Cette CAPD se déroule dans un contexte de contestation sociale d'une rare ampleur contre le projet de réforme des retraites. Sous couvert d'universalité du système à points et du calcul du montant de la pension, le gouvernement proclame une réforme de justice sociale alors qu'elle est complètement à l'inverse. Que penser par exemple de la majoration pour enfant accordée à l'un des deux parents : 5% du montant de la pension. Un enfant n'a donc pas la même "valeur" selon votre niveau de pension ! Pension de 1000€ et 2 enfants : 100€ de bonification ; pension de 10 000€ et 2 enfants : 1000€ de bonification. Est-ce cela la justice sociale ?

Les travailleurs du public et du privé seraient tous victimes de ce système. Dans le public, les enseignants seraient les grands perdants puisqu'ils perçoivent peu de primes, les professeurs des écoles encore davantage et particulièrement les femmes (qui représentent 85% de notre profession).

Vérification des calculs faite, le chiffre de 900€ de perte sur les pensions des professeurs des écoles n'est pas exagéré. "900€ par an, c'est beaucoup !" nous ont répondu des collègues. Non non, il s'agit bien de 900€ par mois de perte par rapport au montant des pensions calculé selon les modalités actuelles.

Notre profession avait-elle besoin de ça ?

Très rapidement après la rentrée de septembre, nous avons commencé à vous alerter sur le climat de morosité ressenti au sein des équipes enseignantes alors que la fatigue ne pouvait pas encore en être la cause. Les réactions nombreuses au courrier laissé par Christine Renon suite à son suicide ont confirmé notre ressenti. En cause selon nous, représentants du SNUipp-FSU du Doubs, les conditions de travail, le manque de reconnaissance, la complexité croissante et la perte de sens du métier.

Notre profession avait-elle besoin de cette perspective d'une pension de retraite au rabais après une carrière rallongée ? Les candidats à la fonction sont-ils tellement nombreux que l'Etat puisse se permettre autant de maltraitance et de témoignage d'absence de considération ?

Surpris par l'ampleur de la mobilisation de notre profession, le Ministre de l'Education nationale et de la jeunesse ainsi que le Premier ministre tentent de convaincre. Mais chacune de leurs interventions ne font qu'accroître le désarroi et la colère : les faits dénoncés sont reconnus, nous serions bien les grands perdants de cette réforme. Alors pour compenser, nous pourrions obtenir une augmentation symbolique dérisoire mais à condition de revoir à la hausse notre temps de travail ! Alors que le point d'indice est gelé depuis 10 ans et que notre pouvoir d'achat diminue, alors que l'Etat n'arrive déjà plus à recruter dans certains départements ?

Que dire de la dotation en postes, négative pour notre académie alors qu'il est prévu de dédoubler les classes de grande section en éducation prioritaire et de limiter à 24 élèves les effectifs en CP et CE1 hors éducation prioritaire ?

Alors que partout, le malaise s'exprime, le gouvernement en ajoute encore et encore sur le dos des professeurs des écoles qui, trop souvent, finira par ployer... avec les conséquences que nous connaissons sur la santé de nos collègues mais également sur la qualité du service public d'éducation.

Les sujets à l'ordre du jour de cette CAPD rejoignent directement notre propos liminaire. Autorisations d'absences sans traitement, refus de travail à temps partiel, ressenti d'injustice suite aux avis finaux sur les rendez-vous de carrière, perspective de perte de sécurité suite à la mise à

mal du paritarisme par la loi de transformation de la fonction publique, affectations subjectives par le biais du profilage,... sont autant d'objets du mal-être au travail.

Par ailleurs, notre département connaît pour la deuxième fois l'embauche de personnels contractuels enseignants. Nous rappelons notre opposition à ce dispositif qui ne garantit pas aux élèves le service public d'éducation par des enseignants formés. Les personnels contractuels sont placés dans des conditions extrêmement difficiles : mise en responsabilité d'une classe sans formation, salaire indécent, absence de garanties et de perspectives. Nous demandons que le recours à la liste complémentaire soit à l'avenir la réponse en cas de pénurie de ressource humaine.

Enfin, nous souhaitons vous demander à l'avenir la plus grande vigilance par rapport aux horaires proposés pour les instances et autres rencontres. Elles doivent se tenir sur le temps de classe. Nous sommes habitués à des débordements horaires des instances dont nous ne nous sommes jamais plaints. En revanche, des horaires planifiés d'emblée hors temps scolaire ne sont pour nous pas acceptables. C'est aussi le cas pour les CDEN en soirée ou par exemple le prochain GT de CTA placé un mercredi après-midi. Nous n'avons jusqu'à présent jamais demandé de rattrapage de ce temps mais nous aurions raison de le faire...